

PROCÈS-VERBAL – 15 AOÛT 2017

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 15 août 2017 à 19 heures dans la salle du conseil située au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Étaient présents : madame la conseillère Lise Gaudreau Régimbald et messieurs les conseillers Sylvain Marinier, Grant MacKenzie, Yvan Chen et Serge Bossé, formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Jean Léo Legault.

Était absent: monsieur le maire Denis Chalifoux.

Étaient également présents: monsieur Benoit Fugère, directeur général adjoint et Me Louise Boivin, directrice du Service juridique et greffière.

Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance.

2017-08-522

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté après l'ajout des sujets suivants :

14.6 Subventions à des organismes sans but lucratif

14.7 Demande de radiation d'une clause résolutoire -Vente de l'immeuble sis au 145, rue Trudeau

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-08-523

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 8 août 2017

ATTENDU QUE la directrice du Service juridique et greffière a remis une copie de ces procès-verbaux au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 8 août 2017.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL (durée maximale de 15 minutes)

AGGLOMÉRATION

2017-08-524

Adoption du rapport annuel d'activités concernant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides pour l'année financière de 2016

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides est entré en vigueur le 5 février 2006 par la résolution numéro 2006.01.3666 après avoir reçu l'attestation de conformité du ministère de la Sécurité publique le 12 décembre 2005 ;

CONSIDÉRANT QUE l'autorité régionale doit, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, remettre un rapport d'activités ;

CONSIDÉRANT QUE l'autorité locale, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ,

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil accepte le contenu du rapport annuel d'activités ayant été adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides par la résolution 2017.06.7219 et devant être déposé dans le cadre du schéma de couverture de risques ;

QUE ce document soit transmis au ministère de la Sécurité publique comme rapport d'activités 2016.

ADOPTÉE

2017-08-525

Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels – Ingénierie mécanique-électricité -- Appel d'offres TP-2016-015 - Décompte progressif no. 7 et avenant no. 1

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-09-538, pour des services professionnels en ingénierie mécanique et électricité pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs et de la culture ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le paiement à la société « WSP Canada inc. » d'une somme de 6 933,72 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 0658525, datée du 28 juin 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042, selon le bon de commande numéro TP*2927.

ADOPTÉE

2017-08-526

Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels en architecture -- Appel d'offres TP-2016-013- Décompte progressif no. 2

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2016-09-536, pour des services professionnels en architecture pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le paiement à la société « Désilets-Leroux, architectes » faisant affaire sous « Atelier Idéa » d'une somme de 27 019,13 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 1706612 datée du 28 juillet 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042, selon le bon de commande numéro TP*2925.

ADOPTÉE

2017-08-527

Bibliothèque Gaston-Miron – Appel d'offres TP-2016-014 -Services professionnels en structure -Décompte progressif no. 5

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2016-09-537 pour des services professionnels en structure pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron suite à l'appel d'offres numéro TP-2016-014 ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs et de la culture ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le paiement à la société « Les Consultants S.M. inc. » d'une somme de 4 112,37 \$ incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 350532 datée du 17 mai 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042 selon les bons de commande numéro TP*2926 et CC*467.

ADOPTÉE

2017-08-528

Bibliothèque – Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications – Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018 – Modification de la résolution numéro 2017-04-211

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications propose une aide financière pour le programme *Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018*;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée au ministère de la Culture et des Communications pour obtenir une aide financière ;

ATTENDU QUE le ministère requiert l'engagement financier de la Ville ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil dépose auprès du ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018* et confirme l'engagement de la Ville à autofinancer entièrement le projet de développement des collections de la bibliothèque municipale en 2017-2018 dans l'attente du versement de l'aide financière du Ministère qui se fera en service de dette ;

QUE le conseil autorise la greffière ou le greffier-adjoint à signer tout document nécessaire à cet effet ;

QUE cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 2017-04-211.

ADOPTÉE

2017-08-529

Projet financé par le fonds de roulement «Agglomération»

ATTENDU QU'il y a lieu de réserver les sommes nécessaires pour la réalisation d'un projet ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le financement par le fonds de roulement « Agglomération » du projet suivant :

Projet	Montant	Terme
Réfection salle des toilettes – Place Lagny	15 000 \$	3 ans Débutant en 2018

ADOPTÉE

2017-08-530

Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels en structure – Appel d'offres TP-2016-014- Décompte progressif no. 6

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-09-537, pour des services professionnels en structure pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron suite à l'appel d'offres numéro TP-2016-014 ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs et de la culture ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le paiement à la société "Les Consultants S.M. inc. » d'une somme de 3 095,41 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 352691 datée du 20 juillet 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042, selon les bons de commande numéro TP*2926 et CC-467.

ADOPTÉE

2017-08-531

Regroupement des six offices municipaux d'habitation du territoire de la MRC des Laurentides

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par l'entremise de la Société d'habitation du Québec, souhaite le regroupement des 538 offices d'habitation municipaux, lesquels sont responsables d'un parc de plus de 65 000 habitations à loyer modique ;

ATTENDU QUE l'objectif recherché par ces regroupements est entre autres, l'amélioration des services offerts à la clientèle, l'optimisation de la performance des offices d'habitation par le renforcement de leurs compétences et la diminution de leur nombre ;

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides n'entend pas déclarer sa compétence en matière de logements sociaux laissant ainsi l'opportunité aux offices d'habitation municipaux situés sur son territoire de se regrouper en une seule entité administrative ;

ATTENDU QUE pour la MRC des Laurentides, seules les municipalités de Labelle, Mont-Tremblant, Saint-Faustin-Lac-Carré, Sainte-Agathe-des-Monts, Val-David et Val-Morin comptent un office d'habitation, ce qui représente un nombre total de 131 logements en HLM ;

ATTENDU QUE ces municipalités ont convenu de soutenir les opérations de regroupement des offices d'habitation selon les directives édictées par la Société d'habitation du Québec et à accompagner le comité de transition et de concertation prévu à cet effet ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil nomme à titre de représentante, madame Lise Gaudreau Régimbald, pour siéger au comité de transition et de concertation (CTC) dans le but de participer aux travaux de regroupement des 6 offices municipaux situés sur le territoire de la MRC des Laurentides en une seule entité administrative.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

2017-08-532

États financiers 2016 de l'Office municipal d'habitation de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU QUE les états financiers de l'année 2016 de l'Office municipal d'habitation de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts ont été déposés et qu'ils doivent être appuyés par la Ville ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville appuie les résultats de l'Office municipal d'habitation de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts tels que présentés à ses états financiers 2016.

ADOPTÉE

2017-08-533

Réglementation municipale – Nomination d'un agent spécial

ATTENDU les besoins de s'adjoindre les services d'agents spéciaux pour le respect des règlements municipaux ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a octroyé un contrat à la société « Groupe de sécurité Garda SENC » par sa résolution numéro 2016-06-366 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'identifier, par résolution, les agents autorisés à faire respecter les règlements municipaux, ainsi qu'à émettre les constats d'infraction auxdits règlements ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil nomme monsieur Pierre-Luc Lyonnais, employé de la firme « Groupe de sécurité Garda SENC », à titre d'agent spécial pour le respect des règlements et l'autorise à donner des constats d'infraction aux règlements municipaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

2017-08-534

Budget révisé – Office municipal d'habitation de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU QUE le budget de l'année 2017 de l'Office municipal d'habitation de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts a été révisé et qu'il doit être accepté par la Ville ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le budget 2017 révisé de l'Office municipal d'habitation de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

2017-08-535

Octroi de contrat de services professionnels pour la représentation de la Ville dans des recours en contestation de l'évaluation foncière

ATTENDU les requêtes en contestation de l'évaluation foncière concernant l'immeuble sis au 30, rue Laurier à Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QUE la Ville est une partie intimée dans ces recours intentés au Tribunal administratif du Québec (dossiers SAI-M-262484 et SAI-M-262382-1706) et qu'il est jugé utile qu'elle soit représentée par avocat ;

ATTENDU QUE les évaluateurs de la MRC, expert dans ces dossiers, ont également besoin d'être assistés par avocat ;

ATTENDU l'exception prévue à l'article 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes* qui permet d'octroyer un tel contrat de gré à gré ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil mandate Me Paul Wayland, de la firme Dufresne Hébert Comeau Avocats, pour représenter la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts dans les recours en contestation de l'évaluation foncière déposé au Tribunal administratif du Québec par le propriétaire de l'immeuble sis au 30 rue Laurier

(matricule 4401-21-1608) à l'égard des rôles triennaux 2013-2015 et 2016-2018 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 02-16000-410.

ADOPTÉE

2017-08-536

Projet financé par le fonds de roulement « Ville »

ATTENDU QUE des travaux importants à des bâtiments doivent être réalisés ;

ATTENDU QUE ces travaux seront financés par le fonds de roulement « section Bâtiments » ;

ATTENDU QU'il y a lieu de réaliser un aménagement extérieur adjacent à l'hôtel de ville ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le financement à même le fonds de roulement « section Bâtiments » des projets suivants :

Projet	Montant	Terme
Réfection du toit – Salle Champlain	25 000 \$	5 ans Débutant en 2018
Réfection du toit – Théâtre Le Patriote	15 000 \$	3 ans Débutant en 2018
Aménagement extérieur – Espace employés	10 000 \$	2 ans Débutant en 2018

ADOPTÉE

2017-08-537

Modification au protocole d'entente - Conduite sur glace Canada (Ice Driving Canada)

ATTENDU QUE le protocole d'entente pour l'organisation de l'école de conduite sur glace intervenu entre la Ville et Multi-Moteurs Saint-Sauveur inc. en date du 4 octobre 2016 (ci-après l'« Entente ») autorise l'entreprise à utiliser, durant la période hivernale, le débarcadère municipal, son stationnement et la surface gelée de la partie du lac des Sables dans le secteur communément appelé « baie Major » aux fins de la tenue d'activités de conduite automobile sur glace ;

ATTENDU la demande de l'entreprise de modifier l'entente en vue de l'autoriser à installer et utiliser une roulotte de type « chantier » dans l'espace de stationnement attenant au débarcadère municipal aux fins d'accueil de sa clientèle durant ses activités ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le maire et la directrice du Service juridique et greffière à signer un addenda à l'Entente pour l'organisation de l'école de conduite sur glace, tel que substantiellement présenté.

ADOPTÉE

TRÉSORERIE

2017-08-538

Comptes payés – Juillet 2017

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les comptes déjà payés du mois de juillet 2017 au montant de 4 845 572,95 \$.

ADOPTÉE

2017-08-539

Rapport sur les autorisations de dépense accordée en vertu d'une délégation du conseil et dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité de crédits

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement numéro 2007-T-132 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et le règlement numéro 2017-T-240 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2017, en vertu des articles 477 et 477.2 de la Loi sur les cités et villes ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve le dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé et le certificat du trésorier numéro CT-2017-07 sur la disponibilité de crédits.

ADOPTÉE

2017-08-540

Dépôt du rapport budgétaire

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve le dépôt du rapport budgétaire « État des revenus et dépenses » du mois de juillet 2017.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2017-08-541

Adoption du règlement numéro 2017-U53-71 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 concernant la modification des limites des zones « Ca 936 » et « Vc 937 » et la modification de la grille des usages et des normes de la zone « Ca 936 » dont l'ajout de certains usages commerciaux (C5 et C6)

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement de zonage numéro 2009-U53 qu'il juge utile de modifier afin :

1. de permettre la modification des limites de la zone commerciale de type artériel « Ca 936 » et celles de la zone de villégiature et communautaire « Vc 937 » ;
2. d'apporter à la *Grille des usages et des normes de la zone « Ca 936 »* des modifications ayant pour objet :

- l'exclusion des usages à la catégorie « Commerce artériel léger » (c5) des centres de jardin, des quincailleries, des services techniques aux bâtiments, des imprimeries, des centres de location d'outils et équipements et des ateliers de rembourrage;
- l'ajout de la catégorie d'usage « Commerce artériel lourd » (c6) autorisant uniquement l'usage de la vente et location de véhicules roulants, de bateaux, de roulettes et de caravanes motorisés ainsi que les normes correspondantes;
- la réduction de la largeur minimum de terrain de 100 mètres à 75 mètres pour tous les usages autorisés ;
- la réduction de la marge avant minimum de 10 mètres à 7 mètres pour tous les usages autorisés;
- la suppression de la disposition spéciale (5) interdisant l'entreposage extérieur pour les usages déjà autorisés de type c1, c5, c7, c11, c19 et i1;
- l'ajout de la disposition spéciale (8) spécifiant que pour tous les usages, l'article 17.4.4 du règlement 2009-U54 ne s'applique que si le terrain a un accès direct à la route 117;

ATTENDU QUE les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2017- U53- 71 s'est tenue le 17 juillet 2017 à 19h00 à la salle publique du conseil et que la Ville a pris en considération des observations qu'elle a reçue ;

ATTENDU QUE suite à l'adoption du second projet de règlement, aucune demande de participation à un référendum n'a été signée et reçue dans le délai requis ;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 18 juillet 2017 ;

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QUE la greffière ou le président de la séance a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2017-U53-71 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 concernant la modification des limites des zones « Ca 936 » et « Vc 937 » et la modification de la grille des usages et des normes de la zone « Ca 936 » dont l'ajout de certains usages commerciaux (c5 et c6), tel qu'annexé aux présentes.

ADOPTÉE

2017-08-542

Adoption du règlement numéro 2017-33-5 modifiant le règlement numéro 2000-33 permettant l'aménagement de terrasses sur l'emprise de la voie publique – modification des exigences d'aménagement

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement numéro 2000-33 permettant l'aménagement de terrasses sur l'emprise de la voie publique ;

ATTENDU QUE le conseil entend modifier ce règlement afin de permettre l'aménagement de terrasses sur les voies publiques en autant qu'il soit conforme aux dispositions concernant le PIIA 004 - Objectifs et critères de construction applicables

aux travaux ou constructions au centre-ville ou sur un immeuble patrimonial contenues au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 2009-U56;

ATTENDU QUE les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 20 juin 2017 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 18 juillet 2017 ;

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QUE la greffière ou le président de la séance a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2017-33-5 modifiant le règlement numéro 2000-33 permettant l'aménagement de terrasses sur l'emprise de la voie publique – modification des exigences d'aménagement, tel qu'annexé aux présentes.

ADOPTÉE

2017-08-543

Adoption du règlement numéro 2017-U51-8 modifiant le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51 – Modifications de certaines dispositions administratives

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement de zonage numéro 2009-U51 ;

ATTENDU QUE le conseil entend modifier les plans et documents exigés pour l'émission de certificats d'autorisation pour le captage d'eau souterraine ;

ATTENDU QUE les dispositions du présent règlement sont conformes aux normes prévues au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2)* ;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 20 juin 2017 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 18 juillet 2017 ;

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QUE la greffière ou le président de la séance a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2017-U51-8 modifiant le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-

U51 – Modifications de certaines dispositions administratives, tel qu'annexé aux présentes.

ADOPTÉE

2017-08-544

Adoption du second projet de règlement numéro 2017-U53-72 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification des grilles des usages et des normes des zones « Cv 226 », « Cv 238 », « Cv 239 », « Cv 240 », « Cv 247 » et « Ca 707 » - Modification des usages commerciaux de divertissement

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement de zonage numéro 2009-U53 qu'il juge utile de modifier afin

1. d'exclure de la catégorie d'usage « Commerce de divertissement (c8) », les usages spécifiques suivants : bar, bistro, cabaret, discothèque, micro-brasserie et salle de billard, dans les zones « Cv 226 », « Cv 238 », « Cv 239 », « Cv 240 », et « Cv 247 »;
2. d'ajouter la catégorie d'usage « Commerce de divertissement (c8) », en incluant les usages spécifiquement exclus suivants : établissement présentant des spectacles à caractère érotique et salon de massage, ainsi que l'ajout des normes correspondantes, dans la zone « Ca 707 » ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2017-U53-72 s'est tenue le 3 août 2017 à 19h00 à la salle publique du conseil ;

ATTENDU QU'à la suite des observations reçues, le conseil souhaite réintroduire l'usage de micro-brasserie dans les zones « Cv 226 », « Cv 239 » et « Cv 240 » et a modifié le second projet en conséquence ;

ATTENDU QUE les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le second projet de règlement numéro 2017-U53-72 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53-72 – Modification des grilles des usages et des normes des zones « Cv 226 », « Cv 238 », « Cv 239 », « Cv 240 », « Cv 247 » et « Ca 707 » - Modification des usages commerciaux de divertissement, tel qu'annexé aux présentes.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

2017-08-545

Appel d'offres TP-2017-034 - Travaux de construction d'un stationnement municipal sur la rue Larocque Est – Décompte progressif 01

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2017-06-409 pour la construction d'un stationnement municipal sur la rue Larocque Est, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-034 ;

ATTENDU la recommandation de paiement de la société « Équipe Laurence inc. » du décompte progressif 01 préparé en date du 28 juillet 2017, faisant état d'une dépense au montant de 108 357 ,26 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « 9088-9569 Québec inc » d'une somme de 97 521,53 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la recommandation de paiement datée du 28 juillet 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*4793.

ADOPTÉE

2017-08-546

Appel d'offres TP-2017-030 - Travaux de démolition et de construction d'un trottoir monolithique (+/- 160 ml) – Décompte progressif 01

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-06-404 pour des travaux de démolition et de construction d'un trottoir monolithique, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-030 ;

ATTENDU la présentation par la société « Uniroc Construction inc. » du décompte progressif numéro 01 préparé pour le mois de juillet 2017, faisant état d'une dépense au montant de 42 403,44 \$ incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Uniroc Construction inc. » d'une somme de 38 163,09 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture 201844 datée du 18 juillet 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*4625.

ADOPTÉE

2017-08-547

Appel d'offres TP-2017-026 - Honoraires professionnels – Contrôle qualitatif – Travaux de remplacement de prolongement d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables – Paiement de facture

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-06-399 pour des honoraires professionnels – Contrôle qualitatif – Travaux de remplacement et prolongement d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-026 ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Solmatech inc. » d'une somme de 1 996,66 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 106703 datée du 31 mai 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*4583.

ADOPTÉE

2017-08-548

Adjudication de contrat – Entretien de 33 génératrices sur une période de 5 ans - Appel d'offres TP-2017-011

ATTENDU QUE la Ville a reçu six soumissions suite à son appel d'offres numéro TP-2017-011 ;

ATTENDU la recommandation du directeur général ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accorde à la société « Diesel-Bec inc. », plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'entretien de 33 génératrices sur une période de cinq (5) ans, pour un montant de 156 362,55 \$, incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et à l'appel d'offres numéro TP-2017-011 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*5014.

ADOPTÉE

2017-08-549

Adjudication de contrat – Entretien ménager d'édifices municipaux - Appel d'offres TP- 2017-037

ATTENDU QUE la Ville a reçu trois soumissions suite à son appel d'offres numéro TP-2017-037 ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux approvisionnements;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accorde à la société « Axia services », plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'entretien ménager de trois édifices municipaux, soit un contrat de trois (3) ans avec une période optionnelle de renouvellement de deux (2) ans pour le garage municipal et l'hôtel de ville et un contrat flexible d'un (1) an pour la bibliothèque municipale Gaston-Miron, pour un montant de 122 179,74 \$, incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et à l'appel d'offres numéro TP-2017-037 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée aux postes budgétaires selon le bon de commande numéro TP*5004.

ADOPTÉE

2017-08-550

Adjudication de contrat -Honoraires professionnels - Contrôle qualitatif – Travaux de pavage 2017 – Phase II - Appel d'offres TP-2017-029

ATTENDU QUE la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres sur invitation numéro TP-2017-029 ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu trois propositions conformes ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à la formation d'un comité de sélection qui a fait l'évaluation de chaque soumission ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine les critères d'évaluation indiqués dans l'appel d'offres numéro TP-2017-029 :

- Expérience du soumissionnaire
25 points
- Compétence et disponibilité du responsable du projet
20 points
- Organisation de l'équipe de projet
30 points
- Échéancier de travail et présentation des biens livrables
15 points
- Qualité de l'offre de service
10 points

QUE le conseil accorde à la société « GHD CONSULTANTS LTÉE », un contrat pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des travaux de pavage 2017 – Phase II, pour la somme de 54 705,11 \$, incluant les taxes applicables, conformément à sa soumission et à l'appel d'offres numéro TP-2017-029 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*5003.

ADOPTÉE

2017-08-551

Adjudication de contrat – Réfection de chaussée – Diverses interventions – Phase II - Appel d'offres TP-2017-020

ATTENDU QUE la Ville a reçu trois (3) soumissions suite à son appel d'offres numéro TP-2017-020 ;

ATTENDU la recommandation du directeur général ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accorde à la société « LEGD inc. », plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réfection de chaussée à divers endroits pour un montant de 755 569 ,21 \$, incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et à l'appel d'offres numéro TP-2017-020, lequel montant pourra être sujet à un ajustement en fonction de la variation du prix du bitume ;

QUE le conseil autorise le trésorier à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire numéro 43-241-16-721, selon le bon de commande numéro TP*5024.

ADOPTÉE

2017-08-552

Poste de suppression chemin du Lac-des-Sables – Contrat de surveillance des travaux – Paiement de facture

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-04-247 pour un contrat de surveillance des travaux pour la construction d'un poste de suppression ainsi que le remplacement de 200 mètres de conduite d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-sables ;

ATTENDU la recommandation du directeur général ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Les Consultants S.M. inc. » d'une somme de 2 885,87 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 347606 datée du 7 juillet 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*4237.

ADOPTÉE

2017-08-553

Appel d'offres TP-2015-021 - Services professionnels – Prolongement d'une conduite d'eau potable sur le chemin du Lac-des-Sables – Paiement de factures

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2015-05-557 pour la conception de plans, devis et documents d'appel d'offres, de gestion et de surveillance des travaux pour le prolongement d'une conduite d'eau potable sur le chemin du Lac-des-Sables, suite à l'appel d'offres numéro TP-2015-021 ;

ATTENDU la recommandation du directeur général ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Les Consultants S.M. inc. » d'une somme de 3 863,16 \$ et d'une somme de 4 966,92 \$, incluant les taxes applicables, telles que plus amplement détaillées sur les factures numéro 347584 et 347607 respectivement datées du 8 juin 2017 et du 7 juillet 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*720.

ADOPTÉE

2017-08-554

Appel d'offres TP-2015-022 - Services professionnels – Renouvellement de conduites d'eau potable sur le chemin du Lac-des-Sables – Paiement de facture

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2015-09-558 pour la conception de plans, devis et documents d'appel d'offres, de gestion et de surveillance des travaux pour le renouvellement de conduites d'eau potable sur le chemin du Lac-des-Sables, suite à l'appel d'offres numéro TP-2015-022 ;

ATTENDU la recommandation du directeur général ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Les Consultants S.M. inc. » d'une somme de 6 783,53 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 347608 datée du 7 juillet 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*721.

ADOPTÉE

2017-08-555

Appel d'offres TP-2017-015 - Nouveau poste de surpression « Lac-des-Sables » – Décompte progressif 02

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2017-04-252 pour la construction d'un nouveau poste de surpression « Lac-des-Sables », suite à l'appel d'offres TP-2017-015 ;

ATTENDU la recommandation de paiement de la société « Les Consultants S.M. inc. » du décompte progressif 02 préparé en date du 28 juillet 2017, faisant état d'une dépense au montant de 74 836,72 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique ;

ATTENDU la recommandation du directeur général ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Inter Chantiers inc. » d'une somme de 67 353,04 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 605 datée du 26 juillet 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*4333.

ADOPTÉE

2017-08-556

Adjudication de contrat – Déblaiement et sablage des routes – Secteur 329 de Sainte-Agathe-des-Monts - Appel d'offres TP-2017-041

ATTENDU QUE la Ville a reçu trois (3) soumissions suite à son appel d'offres numéro TP-2017-041 ;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accorde à la société « Inter Chantiers inc. », plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour le déblaiement et le sablage des routes pour le secteur 329 de Sainte-Agathe-des-Monts, d'une durée de 5 ans, pour les saisons hivernales 2017-2018 / 2018-2019 / 2019-2020 / 2020-2021 / 2021-2022 pour un montant de 2 993 431,36 \$, incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et à l'appel d'offres numéro TP-2017-041 ;

QUE le conseil autorise le trésorier à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*4978.

ADOPTÉE

2017-08-557

Octroi de contrat - Fourniture de services – Contrôle qualitatif de matériaux – Barrage du lac Légaré

ATTENDU QUE la Ville a demandé des soumissions par sa demande de prix sur invitation ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux (2) propositions conformes ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accorde à la société « GHD Consultants Ltée », un contrat pour des services professionnels pour le contrôle de matériaux – Barrage lac Légaré, pour la somme de 10 560,45 \$, incluant les taxes applicables, conformément à sa soumission du 24 juillet 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*4980.

ADOPTÉE

2017-08-558

Mise à niveau de la station d'épuration et des ouvrages de surverse – Honoraires professionnels – Appel d'offres TP-2010-018 – Décompte progressif numéro 45

ATTENDU le protocole d'entente signé, entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) et la Ville, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1.1 du *Fonds Chantiers Canada Québec* ;

ATTENDU le contrat adjugé, pour les honoraires professionnels, pour la mise à niveau de la station d'épuration et des ouvrages de surverse pour les eaux usées, par les résolutions numéros 2010-06-415, 2012-06-401, 2013-05-284, 2015-01-031, 2015-03-131, 2015-08-452 ainsi que pour la relocalisation des conduites et du futur bassin de rétention au poste de la Rivière du nord par la résolution numéro 2016-06-388 ;

ATTENDU la recommandation du directeur général ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « CONSORTIUM GENIVAR / DESSAU /SM (V125243) » d'une somme de 12 698,99 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée au décompte numéro 45 daté du 12 juin 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2010-EE-175, selon les bons de commande numéros DG*508 et TP*2397.

ADOPTÉE

2017-08-559

Appel d'offres TP-2017-009 - Travaux de remplacement et prolongement d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables – Décompte progressif 03

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-04-246 pour des travaux de remplacement et de prolongement d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables, suite à l'appel d'offres numéro TP- 2017-009 ;

ATTENDU la recommandation de paiement des décomptes progressifs 03, préparés par la société « Les Consultants S.M. inc. » en date du 31 juillet 2017, faisant état d'une dépense au montant de 256 228,18 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique pour les travaux de prolongement d'aqueduc d'une part et d'une dépense au montant de 531 845,54 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique pour les travaux de remplacement d'aqueduc d'autre part ;

ATTENDU la recommandation du directeur général ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Inter Chantiers inc. » de la facture numéro 606, datée du 31 juillet 2017, pour une somme totale de 709 266,33 \$, incluant les taxes applicables, représentant la somme de 230 605,36 \$, incluant les taxes applicables, pour *les travaux de prolongement d'aqueduc* et la somme de 478 660,97 \$, incluant les taxes applicables, pour *les travaux de remplacement d'aqueduc*, tel que plus amplement détaillé aux décomptes progressifs 03 pour les travaux exécutés en date du 31 juillet 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*4319.

ADOPTÉE

2017-08-560

Réfection de chaussée – Diverses interventions – Appel d’offres TP-2017-016 - Décompte progressif 03

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-04-250 pour des travaux de réfection de chaussée – diverses interventions, suite à l’appel d’offres numéro TP-2017-016 (TP-2017-016-01, TP-2017-016-02, TP-2017-016-03) ;

ATTENDU la recommandation de paiement du coordonnateur - Génie et Infrastructures du décompte progressif 03 préparé en date du 9 août 2017, pour des travaux exécutés durant la période du 10 juillet au 8 août 2017, faisant état d’une dépense au montant de 647 160,86 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s’applique ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « LEGD Inc. » d’une somme de 582 444,78 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 17610 datée du 9 août 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*4308.

ADOPTÉE

LOISIRS ET SPORTS – CULTURE ET COMMUNICATIONS

2017-08-561

Vélo à notre santé – Fondation de l’hôpital régional de Saint-Jérôme inc. – Autorisation de passage sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU QUE l’organisme « Fondation de l’hôpital régional de Saint-Jérôme inc. » organise, le dimanche 10 septembre 2017, la 18^e édition de l’événement « Vélo à notre santé » comme activité de financement ;

ATTENDU QUE lors de cet événement, les cyclistes emprunteront le « Parc linéaire Le P’tit Train du Nord » au cours des différents trajets proposés (25, 50, 70, 107 ou 200 km) ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l’unanimité des conseillers:

QUE le conseil autorise lors de la tenue de l’évènement « Vélo à notre santé », qui aura lieu le dimanche 10 septembre 2017, le passage des participants sur le territoire de la Ville selon l’itinéraire présenté, à la condition que l’organisme « Fondation de l’hôpital régional de Saint-Jérôme inc.» :

- obtienne l’autorisation du « Parc linéaire le P’tit Train du Nord » ;
- obtienne l’autorisation de la Sûreté du Québec ;
- informe les services d’urgence de la tenue de l’évènement afin que les mesures de sécurité soient prises ;
- veille à la sécurité des participants et des spectateurs en se dotant d’un nombre suffisant de surveillants et de signaleurs ;
- fournisse à la Ville un certificat d’assurances responsabilité civile et accident d’une valeur minimale d’un million de dollars (1 M \$) pour ses bénévoles et pour l’évènement, démontrant que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est bénéficiaire de cette police à titre d’assurée additionnelle.

Itinéraire

25 km – Départ de la gare de Mont-Rolland
50 km – Départ de la gare de Sainte-Agathe-des-Monts
70 km – Départ de la gare de Saint-Faustin-Lac-Carré
107 km – Départ de la gare de Labelle
200 km – Départ de la gare de Mont-Laurier

Toutes les arrivées se font à la gare de Saint-Jérôme.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ INCENDIE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2017-08-562

Rapport d'activité en urbanisme et environnement de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de juillet 2017

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le dépôt du rapport d'activité en urbanisme et environnement pour le mois de juillet 2017.

ADOPTÉE

2017-08-563

Émission de constats

ATTENDU QUE les propriétaires ou occupants des immeubles cités dans le tableau ci-dessous ont reçu différents avis les informant de la non-conformité de leur situation par rapport à la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE les propriétaires ou occupants n'ont pas apporté les correctifs nécessaires dans les délais imposés afin de se conformer aux directives émises par le Service urbanisme et environnement ;

ATTENDU QUE le conseil entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction aux propriétaires ou occupants des immeubles apparaissant à l'annexe ci-jointe, afin qu'ils se conforment aux règlements en vigueur.

ANNEXE

Adresses	Matricules	Descriptions infraction
4056, chemin Vaillancourt	4606-57-3973	Preuve de vidange non remise.
9, chemin de la Pointe-Greenshields	4200-05-9932	Preuve de vidange non remise.
4648, chemin Daoust	4103-32-7592	Preuve de vidange non remise.
50, chemin Normand	4310-60-8641	Preuve de vidange non remise.

4971, chemin de Val-des-Lacs	4210-80-2549	Preuve de vidange non remise.
831, rue des Bouleaux	4600-66-5133	Travaux non complétés et non conformes au permis délivré.
111-111A, rue Nicole	4500-82-4639	Entreposage d'une remorque non autorisé.
665, rue Beaulne	4500-18-7860	Usage et entreposage non autorisés.
108-110, rue Nicole, lot 4-177, rang 3, canton Beresford	4500-82-0785	Travaux non complétés et bâtiment dangereux.

ADOPTÉE

2017-08-564

Dans la zone Hc-230 : dérogation mineure 2017-0051 à l'égard de l'immeuble situé au 30, rue Laurier - Implantation d'un patio dans la marge avant et hauteur d'un mur de soutènement

1. Nature et effets : La présente demande a pour objet les éléments suivants :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 10.2.1 16)

- l'implantation d'un patio projeté à 0 mètre de la ligne avant secondaire alors qu'aucun empiètement n'est autorisé dans la marge prescrite.

Article 11.8.3 1)

- l'aménagement d'un mur de soutènement projeté en cour avant d'une hauteur de 2,6 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 1,5 mètre.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation A4753 portant la minute 3361 de l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon en date du 22 février 2017.

2. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2017-0051.

3. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

4. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2017-0051 telle que formulée.

ADOPTÉE

2017-08-565

Dans la zone Ha-723, la demande de dérogation mineure 2017-0086 à l'égard de l'immeuble situé au 570, rue des Bouleaux - Stationnement

1. Nature et effets : La présente demande a pour objet les éléments suivants :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 12.1.7

- la pente du stationnement à une pente de 5 % en deçà de 1,5 mètre de la ligne de l'emprise de rue.

Article 12.1.8

- la largeur de l'accès en cour avant droite est de 7,5 mètres au lieu de 6 mètres.

Le tout tel que montré au plan d'implantation portant la minute 3666 de l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon en date du 6 juillet 2017.

2. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2017-0086.

3. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

4. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2017-0086 telle que formulée.

ADOPTÉE

2017-08-566

Dans la zone Ct-412, la demande de dérogation mineure 2017-0082 à l'égard de l'immeuble situé au 234, rue Saint-Venant - Aménagement extérieur

1. Nature et effets : La présente demande a pour objet l'élément suivant:

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 11.8.3 1

- l'aménagement d'un mur de soutènement projeté en cour arrière d'une hauteur de 2,75 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 2 mètres.

2. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2017-0082.

3. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

4. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2017-0082 telle que formulée.

ADOPTÉE

2017-08-567

Dans la zone Ca-944, la demande de dérogation mineure 2017-0081 à l'égard de l'immeuble situé au 1300, impasse de la Tourbière - Implantation d'un entrepôt en cour avant

1. Nature et effets : La présente demande a pour objet l'élément suivant:

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 10.2.1 11)

- l'implantation d'un entrepôt commercial projeté en cour avant de l'emplacement au lieu de la cour latérale ou arrière.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation A5096 portant la minute 3664 de l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon en date du 5 juillet 2017.

2. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2017-0081.

3. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

4. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2017-0081 telle que formulée.

ADOPTÉE

2017-08-568

Dans la zone Ha-723, la demande de dérogation mineure 2017-0085 à l'égard de l'immeuble situé au 580-580A, rue des Bouleaux - Stationnement et aménagement extérieur

1. Nature et effets : La présente demande a pour objet les éléments suivants:

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 11.2.1

- l'aménagement d'un mur de soutènement projeté à une distance de 0 mètre de la limite de la propriété adjacente à une voie publique au lieu d'une distance minimale de 0,5 mètre.

Article 12.1.7

- la pente du stationnement à une pente de 6,7 % en deçà de 1,5 mètre de la ligne de l'emprise de rue.

Article 12.1.9

- située à une distance de 0,55 mètre de la ligne latérale droite au lieu d'une distance minimale de 1 mètre ;
- ayant une pente de 9,2 % au lieu d'une pente maximale de 7 %.

Le tout tel que montré au certificat de localisation portant la minute 116 de l'arpenteur-géomètre Maxime Charron en date du 7 juillet 2017.

2. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2017-0085.

3. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

4. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2017-0085 telle que formulée.

ADOPTÉE

2017-08-569

Dans la zone Ha-723, la demande de dérogation mineure 2017-0084 à l'égard de l'immeuble situé au 578-578A, rue des Bouleaux - Stationnement et aménagement extérieur

1. Nature et effets : La présente demande a pour objet les éléments suivants:

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 11.2.1

- l'aménagement d'un mur de soutènement projeté à une distance de 0 mètre de la limite de la propriété adjacente à une voie publique au lieu d'une distance minimale de 0,5 mètre.

Article 12.1.7

- la pente du stationnement à une pente de 8,7 % en deçà de 1,5 mètre de la ligne de l'emprise de rue.

Article 12.1.9

- située à une distance de 0 mètre du bâtiment principal existant au lieu d'une distance minimale de 1 mètre.

Le tout tel que montré au certificat de localisation portant la minute 116 de l'arpenteur-géomètre Maxime Charron en date du 7 juillet 2017.

2. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2017-0084.

3. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

4. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2017-0084 telle que formulée.

ADOPTÉE

2017-08-570

Dans la zone Cv-238, la demande de dérogation mineure 2017-0090 à l'égard de l'immeuble situé au 20, rue Larocque Ouest - Implantation des conteneurs à déchets en cour avant

1. Nature et effets : La présente demande a pour objet l'élément suivant:

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 10.2.1

- l'implantation de conteneurs à déchets, à récupération ou à compostage de type semi-enfouis projetés en cour avant au lieu des cours latérales ou arrière.

2. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2017-0090.

3. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

4. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2017-0090 telle que formulée à la condition suivante :

- l'installation d'un écran opaque au pourtour des conteneurs à déchets, à recyclage et à compostage.

ADOPTÉE

2017-08-571

Dans la zone Cv-245, la demande de dérogation mineure 2017-0098 à l'égard de l'immeuble situé au 180, rue Principale Est - Marge de recul arrière existante dérogatoire

1. Nature et effets : La présente demande a pour objet l'élément suivant:

Relativement au règlement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 10.1.1

- l'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 2,15 mètres de la ligne arrière au lieu d'une distance minimale de 3 mètres.

Le tout tel que montré au certificat de localisation portant la minute 15736 de l'arpenteur-géomètre Peter Rado en date du 20 juillet 2017.

2. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2017-0098.

3. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

4. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2017-0098 telle que formulée.

ADOPTÉE

2017-08-572

Dans la zone P-311, la demande de dérogation mineure 2017-0099 à l'égard de l'immeuble situé au 234, rue Saint-Vincent - Hauteur d'un mur de soutènement en cour arrière et pente d'une rampe d'accès à un stationnement souterrain

1. Nature et effets : La présente demande a pour objet les éléments suivants:

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 11.8.3 1)

- l'aménagement d'un mur de soutènement projeté en cour arrière d'une hauteur de 5,8 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 2 mètres.

Article 12.1.7

- un stationnement souterrain de 5 cases et plus pourvu d'une rampe d'accès ayant une pente de 11,17 % au lieu d'une pente maximale de 8 %.

Le tout tel que montré au plan de génie civil portant le numéro de dossier 62.14.08 de l'ingénieur Alexandre Latour en date du 14 juillet 2017.

2. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2017-0099.

3. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

4. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2017-0099 telle que formulée.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Sylvain Marinier se retire à ce point de l'ordre du jour.

2017-08-573

171-171A, rue d'Avignon - Agrandissement d'une galerie existante - PIIA Construction ou agrandissement au Domaine Chanteclair

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 006 Construction ou agrandissement au Domaine Chanteclair qui consiste à l'agrandissement de la galerie existante en cour latérale gauche de l'emplacement., en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- l'installation de barrotins moulurés de style Chanteclair tel qu'à la galerie existante.

Cette demande est déposée par Michel Hébert, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 1A-23 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-08-574

701, rue Principale - Nouvel affichage « Société des alcools du Québec » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à l'installation d'une enseigne à plat au bâtiment ainsi que d'une enseigne sur poteau afin de permettre l'affichage du commerce « Société des alcools du Québec », en autant que l'exigence suivante soit respectée:

- le dépôt d'une garantie financière de 1 000 \$ visant à assurer la conformité des travaux.

Le tout tel que montré au plan préparé par la « Société des alcools du Québec », projet Sélection 23165 Sainte-Agathe en date du 11 juillet 2017.

Cette demande est déposée par la « Société des alcools du Québec », représentant dûment mandaté, par « Développements CP FPI PPL Québec Ltée », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 100 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-08-575

180, rue Saint-Antoine - Rénovation du bâtiment principal - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à repeindre le revêtement extérieur du bâtiment principal de couleur « lièvre du nord ».

Cette demande est déposée par Mathieu Chalifoux, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 581 481 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2017-08-576

121, rue Principale Est - Affichage « L'heureusement, Atelier, Boutique, Café » - PIIA Affichage au centre-ville

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 005 Affichage au centre-ville qui consiste à l'installation d'une enseigne à plat au bâtiment pour voir à l'affichage du commerce « L'heureusement, Atelier, Boutique, Café », en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- le dépôt d'une garantie financière de 300 \$ visant à assurer la conformité des travaux ;

Le tout tel que montré au plan préparé par « Grafic enseignes inc. » en date du 17 juillet 2017.

Cette demande est déposée par « L'heureusement, Atelier, Boutique, Café », représentant dûment mandaté, par George Weisz et Robert Wasserman, propriétaires de l'immeuble sis sur la partie de lot 11C-167 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-08-577

1, rue Saint-Donat - Modification d'une enseigne d'identification existante « Assurance Jolicoeur & Fils inc. » - PIIA Affichage au centre-ville

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 005 Affichage au centre-ville qui consiste à la modification de l'enseigne d'identification existante de l'entreprise « Assurance Jolicoeur & Fils », en autant que les exigences suivantes soient respectées:

- un relief de 2,54 centimètres d'épaisseur pour le logo et le lettrage des mots *Promutuel Assurance* ;
- le dépôt d'une garantie financière de 300 \$ visant à assurer la conformité des travaux et le respect de l'exigence.

Le tout tel que montré au devis d'enseigne préparé par Daniel Millette en date du 13 juillet 2017.

Cette demande est déposée par « Assurance Jolicoeur & Fils inc. », représentant dûment mandaté par Sylvain Marinier et Sophie Dufour, propriétaires de l'immeuble sis sur le lot 5 581 305 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2017-08-578

28, rue Saint-Joseph – Rénovations corniches, escaliers et rampe d'accès - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux qui consiste au rafraîchissement de la peinture des corniches ainsi qu'à la reconstruction de la rampe d'accès pour personnes handicapées et des escaliers avant., en autant que l'exigence suivante soit respectée:

- l'utilisation, pour les escaliers et la rampe d'accès, d'une couleur qui s'agence avec le bâtiment principal existant.

Cette demande est déposée par Carole Ménard, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 579 357 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2017-08-579

98-102, rue Saint-Bruno - Rénovation du bâtiment principal - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux qui consiste au changement du revêtement extérieur., en autant que l'exigence suivante soit respectée:

- la conservation des volets existants. La couleur de ceux-ci devra être harmonisée à la nouvelle couleur proposée pour le revêtement extérieur.

Cette demande est déposée par Jeanette Prévost, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 581 563 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2017-08-580

121, rue Principale Est - Modification des couleurs extérieures « L'heureusement, Atelier, Boutique, Café » - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux qui consiste à la modification des couleurs des

contours de fenêtres et de la terrasse du local du 121, rue Principale Est., en autant que les exigences suivantes soient respectées:

- le dépôt d'une proposition de couleurs s'harmonisant davantage avec les couleurs actuelles du bâtiment existant ;
- l'insertion d'un aménagement paysager aux garde-corps de la terrasse commerciale existante ;
- toute terrasse saisonnière souhaitée à l'intérieur de l'emprise publique devra présenter des sections de clôture moulurées en conformité avec la réglementation 2006-33-4 en vigueur.

Cette demande est déposée par « L'heureusement, Atelier, Boutique, Café », représentant dûment mandaté par George Weisz et Robert Wasserman, propriétaires de l'immeuble sis sur la partie de lot 11C-167 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-08-581

20, rue Larocque Ouest - Projet modifié d'une nouvelle construction résidentielle et aménagement du site – PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux qui consiste à la modification du projet autorisé par l'ajout d'un parement de pierres aux élévations projetées ainsi qu'au nivellement du terrain par paliers successifs en cour latérale gauche de l'emplacement donnant sur la plage Sainte-Lucie., en autant que les exigences suivantes soient respectées:

- la reconduction des exigences émises à la résolution du conseil municipal 2017-05-355 ;
- l'installation d'un écran opaque au pourtour des conteneurs à déchets, à recyclage et à compostage ;
- l'utilisation d'une couleur dans les tons de gris foncé en remplacement de la couleur «prestige bleu ardoise » proposée pour le revêtement de tôle des parapets.

Le tout tel que montré aux plans d'architecture et d'esquisses préparés par l'architecte Oualid Benabdallah en date du 21 juillet 2017.

Cette demande est déposée par « 9305-3742 Québec inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 13C-33 et 13C-5 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-08-582

152, montée des Samares - Construction d'une habitation unifamiliale isolée - PIIA Travaux et construction dans les zones Va-999, Va- 805 et Vc-821

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 020 Travaux et construction dans les zones Va-999, Va-805 et Vc-821 qui consiste à la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation F5065 préparé par l'arpenteur-géomètre Francis Guindon portant la minute 51 en date du 14 juillet 2017 et aux plans de construction Valade & Larue de dessins Drummond numéro P-55797, signé et scellé du technologue professionnel Claude Marin en date du 14 juillet 2017.

Cette demande est déposée par Alain Larue et Rachel Valade, représentants dûment mandatés par Domaine Mont-Catherine inc., propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 51-49 du rang 5 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-08-583

234, rue Saint-Vincent - Agrandissement du pavillon Albert-Joannette et stationnement souterrain - PIIA Implantation en montagne

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 002 Implantation en montagne qui consiste à l'agrandissement du pavillon Albert-Joannette afin de permettre l'ajout de 25 chambres supplémentaires à l'unité de médecine du Centre hospitalier laurentien et à l'aménagement d'un stationnement souterrain comptant 27 cases, en autant que les exigences suivantes soient respectées:

- le dépôt d'une proposition de fini architectural s'harmonisant davantage aux façades du bâtiment principal ;
- le dépôt d'une proposition d'aménagement extérieur prévoyant le remplacement des 5 arbres à abattre ainsi que la végétalisation du mur de soutènement projeté dans le cadre du projet.

Le tout tel que montré aux esquisses d'architecture préparées par l'architecte Mario Allard portant le numéro de projet 1728 en date du 21 juillet 2017 ainsi qu'au plan de génie civil portant le numéro de dossier 62.14.08 de l'ingénieur Alexandre Latour en date du 14 juillet 2017.

Cette demande est déposée par Michel Soucy, représentant dûment mandaté, par le Centre hospitalier laurentien, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 581 383 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2017-08-584

61-63, rue Saint-Venant - Rénovation des balcons existants - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux qui consiste à la rénovation des balcons existants à la façade principale donnant sur la rue Saint-Venant.

Cette demande est déposée par Alain Saint-Jean, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 11C-161-2 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-08-585

851, chemin de la Montagne - Nouvelle construction – PIIA Implantation en montagne

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 002 Implantation en montagne qui consiste à la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec un logement au sous-sol.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Maxime Charron portant la minute 124 en date du 14 juillet 2017 et au plan de construction préparé par le technologue Gabriel Litalien projet 2017-05 en date du 20 juillet 2017.

Cette demande est déposée par Luc Légaré, représentant dûment mandaté, par Michel Chalifoux, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 4-183, du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Sylvain Marinier reprend son siège à ce point de l'ordre du jour.

AFFAIRES NOUVELLES

2017-08-586

Autorisation de signature d'un acte de servitude de non-aliénation individuelle de lots par destination du propriétaire Jacques Écuyer – Aménagement d'une traverse de conduites souterraines d'alimentation en eau et d'électricité sous le chemin Paiement

ATTENDU QUE le propriétaire a obtenu le permis de construction pour un garage et une serre portant le numéro 2017-0403 situé sur le lot 1-29 du rang 11 du canton Doncaster;

ATTENDU QUE des conduites d'eau et d'électricité souterraines seront aménagées à l'intérieur d'une traverse dans le chemin Paiement et raccordées aux équipements existants situés à l'adresse 3553 chemin Paiement pour desservir les bâtiments accessoires projetés sur le lot 1-29 du rang 11 du canton Doncaster;

ATTENDU QU'un projet d'acte de servitude de non-aliénation individuelle pour les lots a été déposé par Maître Sylvie Plourde, notaire ;

ATTENDU QUE tous les coûts d'installation desdits câbles et conduits dans la traverse du chemin Paiement seront à la charge du demandeur ainsi que les honoraires et frais du notaire instrumentant;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise monsieur Jacques Écuyer, propriétaire des lots 1-25 et 1-28, du rang 11 du canton Doncaster, à aménager à ses frais une traverse sous

le chemin Paiement aux conditions émises par la Ville et tel que décrit à la description technique produite par l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon, portant la minute 3652, en date du 28 juin 2017 ;

QUE le conseil autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, et la directrice du Service juridique et greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville les documents requis .

ADOPTÉE

2017-08-587

Acquisition de sentiers de ski de fond nordique et/ou de raquettes - Secteur chemin Brunet – Cession pour fins de parc

ATTENDU la signature d'une entente notariée et publiée au bureau de la publicité des droits, intervenue le 24 novembre 2009 entre Pierre Gougoux, propriétaire d'un immeuble sis sur le chemin Brunet, et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QUE ladite entente a pour but d'établir une assiette de servitude en faveur de la Ville pour le maintien de sentiers de ski de fond nordique et/ou de raquettes et/ou de randonnée pédestres aménagées par l'organisme « Par monts et vals », certain de ces sentiers étant parties constituantes de la piste patrimoniale « Gillespie », identifiée au Plan d'urbanisme municipal et au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides. Cette servitude constituant une cession anticipée de la superficie de terrain requise à une cession pour fins de parc, telle que prévue à l'article 117.1 de la LAU et servira aux fins de calcul de la contribution de terrain devant être cédé à des fins de parc et espace vert conformément au règlement de lotissement ;

ATTENDU QUE le conseil s'est engagé à protéger les emprises de sentiers récréatifs existants et à en développer de nouveaux ;

ATTENDU QU'au moment de la signature de ladite entente, seul un relevé des sentiers au moyen d'un GPS faisait état de leur description ;

ATTENDU QUE ladite entente prévoit qu'au moment où le propriétaire de l'immeuble réalisera une opération cadastrale sur son immeuble, les parties se sont engagées mutuellement à signer un acte de correction de ladite servitude afin de décrire l'assiette exacte des sentiers au moyen d'une description technique réalisée par un arpenteur géomètre ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QU' en vertu de l'entente notariée intervenue le 24 novembre 2009 entre Pierre Gougoux, propriétaire d'un immeuble sis au 2120, chemin Brunet identifié par une partie des lots originaires numéro 2 et 3 du rang 4, Canton Morin (matricule numéro 4703-66-0510) et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, le conseil autorise la signature d'un acte de correction afin de décrire l'assiette exacte desdits sentiers selon la description technique préparée par Adam-Masson Godon, arpenteur géomètre, accompagnée du plan numéro A5168, daté du 25 juillet 2017 et une description des parcelles constituants les sentiers selon la minute 3707, laquelle totalise une superficie de 4 766,80 mètres carrés ;

QUE l'article 10 de ladite entente soit modifiée afin d'ajouter aux usages exclusivement permis, « la randonnée pédestre » ;

QUE cette superficie de terrain sous forme de sentiers représente une cession pour fins de parc en terrain, tel que prévu au règlement de lotissement ;

QUE le conseil mandate Me Daniel Pagé, notaire, pour la préparation de l'acte de correction de l'acte du 24 novembre 2009, pour un montant de 875,00 \$, incluant les frais et honoraires ainsi que les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 02- 140-00-418, selon le bon de commande numéro GD*166 ;

QUE le conseil autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, et la directrice du Service juridique et greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville les documents requis.

ADOPTÉE

2017-08-588

Protocole d'entente amendé relatif à la construction d'un bâtiment principal - Lots 13C-5 et 13C-33, rang 3, canton Beresford - 20, rue Larocque Ouest

ATTENDU QUE la société avait initialement prévu construire sur le terrain lui appartenant, étant les lots 13C-5 et 13C-33, rang 3, canton Beresford, situés sur la rue Larocque Ouest, un projet d'immeuble locatif de type maison de retraite de 30 unités ;

ATTENDU QUE la société avait obtenu un permis et diverses approbations et autorisations pour ce faire et qu'elle avait également signé un protocole d'entente avec la Ville établissant notamment des conditions relativement au délai de réalisation de ces travaux, à la protection des infrastructures existantes ainsi qu'en la remise en état des lieux ;

ATTENDU QUE la société souhaite maintenant procéder à la construction, en deux phases, d'un immeuble résidentiel de 12 unités d'habitation avec stationnement souterrain sur ces lots, en lieu et place de son projet initial ;

ATTENDU QUE des modifications au protocole d'entente autorisé par la résolution numéro 2017- 06- 420 et signé entre les parties doivent être apportées ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite prolonger les conditions relativement au délai de réalisation de ces travaux, à la protection des infrastructures existantes ainsi qu'à la remise en état des lieux et établir de nouvelles conditions en lien avec le nouveau projet ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le protocole d'entente existant à cet effet ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le directeur du Service de l'urbanisme et environnement à signer le protocole d'entente amendé, tel que substantiellement présenté, avec la société « 9305-3742 Québec inc. », représentée par monsieur Mohamed Mekallach, relatif à la construction d'un bâtiment principal sur les lots 13C-5 et 13C-33, rang 3, canton Beresford, situés sur la rue Larocque Ouest, ayant pour objet d'établir et d'encadrer les conditions relatives aux travaux de construction d'un immeuble résidentiel de 12 unités d'habitation.

ADOPTÉE

2017-08-589

Travaux d'aménagement d'un stationnement municipal et d'un sentier piétonnier - débarcadère enfants/parents - École Notre-Dame-de-la-Sagesse et terrain attenant au parc Pierre-Fournelle – financés par différents fonds

ATTENDU QUE la Ville et la Commission scolaire des Laurentides ont convenu d'une utilisation d'une partie du terrain situé en façade de l'École Notre-Dame-de-la-Sagesse afin d'y aménager un stationnement municipal, cette utilisation étant reconnue sous forme d'un usufruit ;

ATTENDU QUE ladite entente prévoit un échange de services qui se traduit par des aménagements sur le terrain de l'école et sur le terrain attenant au parc Pierre-Fournelle – financés par divers fonds ;

ATTENDU QUE la réalisation finale desdits travaux exige des affectations monétaires provenant du fond de parc et du fond de stationnement ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE pour permettre la finalisation des travaux d'aménagement du stationnement municipal situé sur le terrain devant l'École Notre-Dame-de-la-Sagesse, le conseil autorise l'appropriation des montants ci-mentionnés aux fonds suivants :

- Fonds de stationnement : 53 500 \$ pour les travaux d'aménagement, selon le poste budgétaire numéro 47-000-19-721 ;
- Fonds pour fins de parc et espaces verts: 4 700 \$ pour les travaux d'aménagement paysager et plantations, selon le poste budgétaire numéro 47-000-19-721 ;

QUE pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement du sentier piétonnier situé dans le parc Pierre-Fournelle, à l'arrière de l'École Notre-Dame-de-la-Sagesse, le conseil autorise l'appropriation de la somme de 15 700 \$ à même le fonds pour fins de parc et espaces verts, selon le poste budgétaire 47-000-19-721 ;

QU' un descriptif des travaux et des sommes prévues est joint à la présente comme annexe A ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer les virements de fonds appropriés aux paiements des déboursés requis.

Annexe A – détails des dépenses

Projet 1 - Travaux d'aménagement du stationnement municipal

1. 4 lampadaires
(Même que centre-ville, de couleur bleu)
Luminaire DEL 12 279,33 \$
2. Borne de recharge électrique pour automobiles
(Entente avec Hydro Québec et MERN à venir)
Modèle Smart TWO 4 792,16 \$
3. Clôture
Endroit et longueur à déterminer
35 mètres à 89\$/m.= 3 581,74 \$
4. Honoraires professionnels
Plan image, plans et devis pour soumissions
Surveillance et contrôle des matériaux 19 545,75 \$
5. Somme excédentaire sur contrat de
Construction *(bon de commande TP*4793)* 13 285,23 \$
Contrat de 113 285,23 \$
Montant disponible au fonds de développement
économique : 100 000 \$
Sous total 53 484,21 \$
Arrondi à **53 500 \$ (taxes incluses)**
6. Aménagements paysagers et plantation
Achat d'arbres, arbustes, fleurs, paillis,
terre végétale, engrais et plantations 4 656,49 \$
(taxes incluses)
Arrondi à 4 700\$

Projet 2 - Travaux d'aménagements du sentier piétonnier situé dans le parc Pierre-Fournelle

1. Aménagement du sentier (excavation, fondation,
mise en forme et asphaltage) 15 000 \$
2. Clôture en maille de fer 48 pouces de hauteur 9 000 \$
3. Éclairage du sentier DEL 5 000 \$

4. Pièces, main d'œuvre, machinerie et équipement	<u>6 000 \$</u>
Sous-total	35 000 \$ (taxes incluses)
5. Honoraires professionnels – Plan image et estimé des coûts	<u>5 691,49 \$</u>
	TOTAL : 40 691,49 \$
<u>Projet ADG-25 somme prévue</u>	<u>-25 000,00 \$</u>
	15 691,49 \$
	Arrondi à 15 700\$

ADOPTÉE

2017-08-590

Demande de participation au programme Rénovation Québec (PRQ) volet II

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts souhaite adhérer au programme *Rénovation Québec* (PRQ) dans le but d'encourager et inciter les propriétaires des immeubles résidentiels et/ou mixtes à restaurer cesdits immeubles et ainsi améliorer la qualité des logements et la qualité des secteurs centraux du noyau urbanisé de la ville ;

ATTENDU QUE la Ville a mis sur pied, au cours de la dernière décennie, plusieurs programmes de revitalisation de cesdits secteurs et qu'elle souhaite aujourd'hui le soutien financier de la Société d'habitation du Québec pour bonifier ses interventions sur l'habitation ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville demande à la Société d'habitation du Québec de participer au programme *Rénovation Québec*; la Ville désire adhérer au volet II, Interventions sur l'habitation « 1, 2, 3, 4 et 5» ;

QUE la Ville se dit disposée à investir 100 000 \$ dans ce programme, cette somme représentant la contribution municipale audit programme ;

QUE le maire et le greffier adjoint soient autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme *Rénovation Québec*;

QUE la Ville s'engage à accorder le montant en aide financière au projet et à adopter à cet effet un règlement de rénovation pour le programme *Rénovation Québec*.

ADOPTÉE

2017-08-591

Subventions à des organismes sans but lucratif

ATTENDU QUE la Ville désire apporter un appui financier à divers organismes;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil autorise le versement d'une subvention à l'organisme mentionné dans l'annexe ci-dessous faisant partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise le trésorier à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande approprié.

ANNEXE A

Organismes	Description	2017	Bons de commande
La Fabrique de la paroisse Sainte-Agathe	Subvention - Vin d'honneur servi pour l'arrivée des deux nouveaux prêtres de la Paroisse Sainte-Agathe - Août 2017	250 \$	DG*199

ADOPTÉE

2017-08-592

Demande de radiation d'une clause résolutoire -Vente de l'immeuble sis au 145, rue Trudeau

ATTENDU QUE dans le cadre d'une entente de développement résidentiel signée entre la Ville et la société 9311-3140 Québec inc, la Ville a vendu à cette société le lot numéro 45-40 du rang 5 du canton Beresford, à charge d'y construire une habitation devant servir de maison modèle;

ATTENDU QUE cette obligation a été garantie par une clause résolutoire;

ATTENDU QUE la société souhaite vendre cet immeuble et demande à la Ville de renoncer à la clause résolutoire;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil renonce à la clause résolutoire stipulée en sa faveur dans l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 21 662 742 et autorise sa radiation, en autant que les honoraires et les frais de l'acte de radiation soient assumés par la société 9311-3140 Québec inc. ;

QUE le conseil autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, et la directrice du Service juridique et greffière ou en son absence le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville les documents requis.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR (durée maximale de 15 minutes)

MOT DE LA FIN ET REMARQUES D'INTERET PUBLIC

2017-08-593

Levée de la séance

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Le président de la séance,
Monsieur Jean Léo Legault

La directrice du Service juridique et greffière,
Me Louise Boivin

INDEX DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES LE 15 AOUT 2017

- 2017-08-522 Adoption de l'ordre du jour
- 2017-08-523 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 8 août 2017
- 2017-08-524 Adoption du rapport annuel d'activités concernant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides pour l'année financière de 2016
- 2017-08-525 Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels – Ingénierie mécanique-électricité – Appel d’offres TP-2016-015 - Décompte progressif no. 7 et avenant no. 1
- 2017-08-526 Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels en architecture – Appel d’offres TP-2016-013- Décompte progressif no. 2
- 2017-08-527 Bibliothèque Gaston-Miron – Appel d’offres TP-2016-014 -Services professionnels en structure - Décompte progressif no. 5
- 2017-08-528 Bibliothèque – Demande d’aide financière au ministère de la Culture et des Communications – Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018 – Modification de la résolution numéro 2017-04-211
- 2017-08-529 Projet financé par le fonds de roulement «Agglomération»
- 2017-08-530 Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels en structure – Appel d’offres TP-2016-014- Décompte progressif no. 6
- 2017-08-531 Regroupement des six offices municipaux d’habitation du territoire de la MRC des Laurentides
- 2017-08-532 États financiers 2016 de l’Office municipal d’habitation de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts
- 2017-08-533 Réglementation municipale – Nomination d’un agent spécial
- 2017-08-534 Budget révisé – Office municipal d’habitation de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts
- 2017-08-535 Octroi de contrat de services professionnels pour la représentation de la Ville dans des recours en contestation de l’évaluation foncière
- 2017-08-536 Projet financé par le fonds de roulement « Ville »
- 2017-08-537 Modification au protocole d’entente - Conduite sur glace Canada (Ice Driving Canada)
- 2017-08-538 Comptes payés – Juillet 2017
- 2017-08-539 Rapport sur les autorisations de dépense accordée en vertu d’une délégation du conseil et dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité de crédits
- 2017-08-540 Dépôt du rapport budgétaire
- 2017-08-541 Adoption du règlement numéro 2017-U53-71 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 concernant la modification des limites des zones « Ca 936 » et « Vc 937 » et la modification de la grille des usages et des normes de la zone « Ca 936 » dont l’ajout de certains usages commerciaux (C5 et C6)
- 2017-08-542 Adoption du règlement numéro 2017-33-5 modifiant le règlement numéro 2000-33 permettant l’aménagement de terrasses sur l’emprise de la voie publique – modification des exigences d’aménagement
- 2017-08-543 Adoption du règlement numéro 2017-U51-8 modifiant le règlement sur l’application et l’administration des règlements d’urbanisme numéro 2009-U51 – Modifications de certaines dispositions administratives
- 2017-08-544 Adoption du second projet de règlement numéro 2017-U53-72 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification des grilles des usages et des normes des zones « Cv 226 », « Cv 238 », « Cv 239 », « Cv 240 », « Cv 247 » et « Ca 707 » - Modification des usages commerciaux de divertissement
- 2017-08-545 Appel d’offres TP-2017-034 - Travaux de construction d’un stationnement municipal sur la rue Larocque Est – Décompte progressif 01
- 2017-08-546 Appel d’offres TP-2017-030 - Travaux de démolition et de construction d’un trottoir monolithique (+/- 160 ml) – Décompte progressif 01

- 2017-08-547 Appel d'offres TP-2017-026 - Honoraires professionnels – Contrôle qualitatif – Travaux de remplacement de prolongement d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables – Paiement de facture
- 2017-08-548 Adjudication de contrat – Entretien de 33 génératrices sur une période de 5 ans - Appel d'offres TP-2017-011
- 2017-08-549 Adjudication de contrat – Entretien ménager d'édifices municipaux - Appel d'offres TP- 2017-037
- 2017-08-550 Adjudication de contrat -Honoraires professionnels - Contrôle qualitatif – Travaux de pavage 2017 – Phase II - Appel d'offres TP-2017-029
- 2017-08-551 Adjudication de contrat – Réfection de chaussée – Diverses interventions – Phase II - Appel d'offres TP-2017-020
- 2017-08-552 Poste de surpression chemin du Lac-des-Sables – Contrat de surveillance des travaux – Paiement de facture
- 2017-08-553 Appel d'offres TP-2015-021 - Services professionnels – Prolongement d'une conduite d'eau potable sur le chemin du Lac-des-Sables – Paiement de factures
- 2017-08-554 Appel d'offres TP-2015-022 - Services professionnels – Renouvellement de conduites d'eau potable sur le chemin du Lac-des-Sables – Paiement de facture
- 2017-08-555 Appel d'offres TP-2017-015 - Nouveau poste de surpression « Lac-des-Sables » – Décompte progressif 02
- 2017-08-556 Adjudication de contrat – Déblaiement et sablage des routes – Secteur 329 de Sainte-Agathe-des-Monts - Appel d'offres TP-2017-041
- 2017-08-557 Octroi de contrat - Fourniture de services – Contrôle qualitatif de matériaux – Barrage du lac Légaré
- 2017-08-558 Mise à niveau de la station d'épuration et des ouvrages de surverse – Honoraires professionnels – Appel d'offres TP-2010-018 – Décompte progressif numéro 45
- 2017-08-559 Appel d'offres TP-2017-009 - Travaux de remplacement et prolongement d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables – Décompte progressif 03
- 2017-08-560 Réfection de chaussée – Diverses interventions – Appel d'offres TP-2017-016 - Décompte progressif 03
- 2017-08-561 Vélo à notre santé – Fondation de l'hôpital régional de Saint-Jérôme inc. – Autorisation de passage sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
- 2017-08-562 Rapport d'activité en urbanisme et environnement de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de juillet 2017
- 2017-08-563 Émission de constats
- 2017-08-564 Dans la zone Hc-230 : dérogation mineure 2017-0051 à l'égard de l'immeuble situé au 30, rue Laurier - Implantation d'un patio dans la marge avant et hauteur d'un mur de soutènement
- 2017-08-565 Dans la zone Ha-723, la demande de dérogation mineure 2017-0086 à l'égard de l'immeuble situé au 570, rue des Bouleaux - Stationnement
- 2017-08-566 Dans la zone Ct-412, la demande de dérogation mineure 2017-0082 à l'égard de l'immeuble situé au 234, rue Saint-Venant - Aménagement extérieur
- 2017-08-567 Dans la zone Ca-944, la demande de dérogation mineure 2017-0081 à l'égard de l'immeuble situé au 1300, impasse de la Tourbière - Implantation d'un entrepôt en cour avant
- 2017-08-568 Dans la zone Ha-723, la demande de dérogation mineure 2017-0085 à l'égard de l'immeuble situé au 580-580A, rue des Bouleaux - Stationnement et aménagement extérieur
- 2017-08-569 Dans la zone Ha-723, la demande de dérogation mineure 2017-0084 à l'égard de l'immeuble situé au 578-578A, rue des Bouleaux - Stationnement et aménagement extérieur
- 2017-08-570 Dans la zone Cv-238, la demande de dérogation mineure 2017-0090 à l'égard de l'immeuble situé au 20, rue Larocque Ouest - Implantation des conteneurs à déchets en cour avant
- 2017-08-571 Dans la zone Cv-245, la demande de dérogation mineure 2017-0098 à l'égard de l'immeuble situé au 180, rue Principale Est - Marge de recul arrière existante dérogatoire
- 2017-08-572 Dans la zone P-311, la demande de dérogation mineure 2017-0099 à l'égard de l'immeuble situé au 234, rue Saint-Vincent - Hauteur d'un mur de soutènement en cour arrière et pente d'une rampe d'accès à un stationnement souterrain
- 2017-08-573 171-171A, rue d'Avignon - Agrandissement d'une galerie existante - PIIA Construction ou agrandissement au Domaine Chanteclair

- 2017-08-574 701, rue Principale - Nouvel affichage « Société des alcools du Québec » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
- 2017-08-575 180, rue Saint-Antoine - Rénovation du bâtiment principal - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
- 2017-08-576 121, rue Principale Est - Affichage « L'heureusement, Atelier, Boutique, Café » - PIIA Affichage au centre-ville
- 2017-08-577 1, rue Saint-Donat - Modification d'une enseigne d'identification existante « Assurance Jolicoeur & Fils inc. » - PIIA Affichage au centre-ville
- 2017-08-578 28, rue Saint-Joseph – Rénovations corniches, escaliers et rampe d'accès - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux
- 2017-08-579 98-102, rue Saint-Bruno - Rénovation du bâtiment principal - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux
- 2017-08-580 121, rue Principale Est - Modification des couleurs extérieures « L'heureusement, Atelier, Boutique, Café » - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux
- 2017-08-581 20, rue Larocque Ouest - Projet modifié d'une nouvelle construction résidentielle et aménagement du site – PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux
- 2017-08-582 152, montée des Samares - Construction d'une habitation unifamiliale isolée - PIIA Travaux et construction dans les zones Va-999, Va- 805 et Vc-821
- 2017-08-583 234, rue Saint-Vincent - Agrandissement du pavillon Albert-Joannette et stationnement souterrain - PIIA Implantation en montagne
- 2017-08-584 61-63, rue Saint-Venant - Rénovation des balcons existants - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux
- 2017-08-585 851, chemin de la Montagne - Nouvelle construction – PIIA Implantation en montagne
- 2017-08-586 Autorisation de signature d'un acte de servitude de non-aliénation individuelle de lots par destination du propriétaire Jacques Écuyer – Aménagement d'une traverse de conduites souterraines d'alimentation en eau et d'électricité sous le chemin Paiement
- 2017-08-587 Acquisition de sentiers de ski de fond nordique et/ou de raquettes - Secteur chemin Brunet – Cession pour fins de parc
- 2017-08-588 Protocole d'entente amendé relatif à la construction d'un bâtiment principal - Lots 13C-5 et 13C-33, rang 3, canton Beresford - 20, rue Larocque Ouest
- 2017-08-589 Travaux d'aménagement d'un stationnement municipal et d'un sentier piétonnier - débarcadère enfants/parents - École Notre-Dame-de-la-Sagesse et terrain attenant au parc Pierre-Fournelle – financés par différents fonds
- 2017-08-590 Demande de participation au programme Rénovation Québec (PRQ) volet II
- 2017-08-591 Subventions à des organismes sans but lucratif
- 2017-08-592 Demande de radiation d'une clause résolutoire -Vente de l'immeuble sis au 145, rue Trudeau
- 2017-08-593 Levée de la séance